CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

Le huit novembre deux mille dix à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André WETZEL, maire.

Etaient présents : Yves JEZEQUEL, Louis ZOBEÏDE, Candide LOTT (arrivée à 21h40, procuration donnée à Jacky WOLFARTH), Lucienne GILG, Jacky WOLFARTH, Mona PAJOLE, Anny DELVALLEZ (arrivée à 21h40, procuration donnée à Yves JEZEQUEL), Christian PECHEUX, Jean-Claude AMPSLER, Richard BAUMERT, Jean-Marie BOESCH, Hava DEDE, Bruno LEFEBVRE, Véronique STAUB, Chantal RENARD, Patricia PERCEAU, Alain BARTHEL, Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Daniel MESSMER (arrivé à 20h50), Daniel WALTER, Sylvia LUSTIG et Etienne MARTIN.

Absent excusé : Jean-Marc SAAS, Xavier HUMLER et Anne WAGNER (procuration donnée respectivement à André WETZEL, Lucienne GILG et Louis ZOBEÏDE)

ORDRE DU JOUR

1) Communiqués du Maire
2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
3) Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2010
4) Présentation par le maître d'œuvre et adoption de l'APD (avant-projet détaillé) du projet de construction d'une salle de sports et de la réhabilitation de la salle existante
5) Budget supplémentaire 2010
6) Présentation pour information du projet de PADD (projet d'aménagement et de développement durable) en cours d'élaboration dans le cadre de la transformation du POS en PLU
7) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h05 en saluant le public et le représentant de la presse, ainsi que Monsieur Dominique RAMBEAUD et l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet de salle des sports et, procède à l'appel des conseillers.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) Invitations diverses et dates à retenir

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- jeudi 11 novembre : cérémonies de l'armistice
- samedi 13 novembre à la salle des fêtes : Loto de l'ASB
- mercredi 17 novembre à 22h00 : commission des travaux
- jeudi 18 novembre à 18h00 : commission administrative du CCAS à l'hôtel de ville
- samedi 20 novembre à 14h30 à la RPA : vente annuelle
- Vendredi 26 et samedi 27 novembre : collecte nationale de la Banque Alimentaire
- Samedi 27 novembre à 14h00, rue d'Athènes : plantation « un arbre – un enfant »
- Du 29 novembre au 1er décembre à la salle des fêtes : bourse aux jouets de l'AGF
- 3-4 décembre : week-end musical à l'église protestante
- Samedi 4 décembre : Téléthon organisé par le collège à la salle des sports et au complexe sportif
- Dimanche 5 décembre à la salle des fêtes : fête de Noël des aînés
- Lundi 6 décembre ; animation autour de Saint Nicolas par l'Union des Commerçants
- Vendredi 17 décembre à 20h15 : concert de Noël par l'Harmonie Municipale à l'Eglise St Laurent.

2) Commissions réunies

Le maire invite les conseillers à une séance de commissions réunies à l'issue de la réunion plénière

2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- M et Mme Stéphane SCHWEITZER, pour un appartement, sis 2a rue du Relais Postal
- Les consorts VOGT, pour un immeuble commercial, sis 1a rue de la Dîme
- Cabinet Jean-Claude SCHMITT pour 1 terrain à bâtir, dans le lotissement « Domaine de Jacquemart », rue de Kertzfeld, parcelle AM 135/94

- Monsieur et Mme Fabien BERNHARD, pour un appartement, sise 147a, rue du faubourg du Rhin
- Monsieur et Mme Jean DIENST, pour un terrain à bâtir, 21 rue de Paris, cadastré section AH n° 196/27 et 199/28

Dans le cadre de la consultation effectuée sous forme de MAPA pour le recrutement d'un bureau d'étude de sols, nécessaire dans le cadre du projet de construction de la salle des sports, la Société FONDASOL à 67000 STRASBOURG pour un montant de 7 985 € HT a été retenue.
Pour ce qui concerne les travaux de réfection des locaux du 1er étage de la Villa Jaeger, les entreprises suivantes ont été retenues :

- Chape et béton allégé : Michel BERGER pour un montant de 2 027,34 € TTC
- Sols stratifiés : Menuiserie UTTER pour un montant de 4 189,35 € TTC
- Portes de placard : menuiserie UTTER pour un montant de 631,49 € TTC

soit un montant total de 6 848,18 € TTC.

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 OCTOBRE 2010

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2010 est **adopté par 25 voix** pour et une abstention (Daniel WALTER pour absence à la séance)

4) Construction de la salle des sports : présentation et validation de l'APD (Avant Projet Détaillé)

Le maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 26 janvier 2010 le conseil municipal a décidé la construction d'une nouvelle salle des sports et la mise aux normes de la salle existante, arrêté le cahier des charges et les règles de mise en concurrence des équipes de maîtrise d'œuvre.

Par décision du 29 juin 2010, le projet de l'équipe AUGER-RAMBEAUD, architectes à Colmar a été retenu.

Monsieur Dominique RAMBEAUD, architecte expose ensuite à l'assemblée le projet au stade de l'APD (Avant Projet Détaillé) intégrant notamment les observations effectuées par le jury et les diverses commissions.

Celui-ci ne comporte pas de modifications majeures par rapport au projet proposé à l'issue du concours, si ce n'est l'augmentation du gabarit du club-house, l'ajout de rideaux intérieurs permettant l'occultation entre le hall et la grande salle, la prise en compte des cotes relevées après l'APS. Par ailleurs, le diagnostic structure effectué sur le bâtiment existant, confirme l'impossibilité de mettre en place une toiture végétalisée ou la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment existant.

D'autre part, le rapport géotechnique conclut à la nécessité de réaliser des fondations spéciales compte tenu de la nature du sous-sol. Le coût de ces prestations représentant 56 000 € a été intégré dans le chiffrage en phase APD.

En définitive, les surfaces utiles s'établissent à 2 278 m² pour la salle neuve et 1 353 m² pour la salle existante. Le phasage et l'échéancier des travaux restent inchangés avec un début des travaux prévu pour la salle neuve en juin 2011 pour une durée de 10 mois et la restructuration de la salle existante en avril 2012 pour une durée de 8 mois.

Le coût prévisionnel des travaux à l'issue du concours et en phase APS se montait à 4 328 000 €. Le coût estimatif au terme de l'APD, tel que présenté, tenant compte des différentes modifications susindiquées s'établit à 4 464 912 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications du maître d'œuvre

vu les avis émis par les différentes commissions concernées

approuve

l'avant projet définitif du projet de restructuration et d'extension de la salle des sports, tel que présenté par le maître d'œuvre et récapitulé dans le document joint en annexe

arrête

le coût d'objectif des travaux au stade de l'APD pour un montant prévisionnel de 4 464 911 € HT

approuve

l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre, joint à la présente, fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre qui s'élève à 683 131,54 € HT, sur la base du taux de rémunération de 15,30% et de la répartition entre les différents intervenants au contrat qui restent inchangés

autorise

le maire à signer l'avenant à intervenir

adopté par 26 voix pour
(1 abstention : Daniel WALTER)

Monsieur Daniel WALTER qualifie de « très léger » le fait de demander aux élus de se prononcer sur un investissement de 4,5 millions d'€uros, dont les détails leur ont été communiqués oralement au cours de la séance. Il a demandé un document récapitulant l'ensemble des dépenses prévues pour cet équipement et un délai de réflexion.

5) BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, expose à l'assemblée le détail de la section de fonctionnement et d'investissement du budget supplémentaire 2010, tel qu'il apparaît dans les documents joints.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 26 octobre 2010,

arrête

le budget supplémentaire pour l'année 2010, proposé par le maire, aux montants ci-après :

Section de fonctionnement :

- dépenses :	110 000,00 €
- recettes :	110 000,00 €

adopté par 21 voix pour

(6 abstentions : Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Daniel MESSMER, Daniel WALTER, Sylvia LUSTIG et Etienne MARTIN)

Section d'investissement :

- dépenses :	120 000,00 €
- recettes :	120 000,00 €

adopté par 21 voix pour

(6 abstentions : Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Daniel MESSMER, Daniel WALTER, Sylvia LUSTIG et Etienne MARTIN)

Le groupe minoritaire n'a pas voté le budget primitif 2010, notamment parce qu'il a déploré un manque évident d'informations des élus municipaux sur les dépenses de personnel (1,5 million d'€uros, soit près de 300 € par habitant).

Toujours dans l'attente d'un exposé détaillé sur les frais de personnel et leur ventilation dans les différents services, le groupe minoritaire n'approuvera pas ce budget supplémentaire

6) Révision du POS et transformation en PLU : présentation du PADD (projet d'aménagement durable)

Le maire rappelle à, l'assemblée que la mise en œuvre du PLU (Plan Local d'Urbanisme), amené à se substituer au POS, a été décidée par le conseil municipal, par délibération du 2 décembre 2008. Dans le même temps les objectifs poursuivis par la commune ont été arrêtés.

La procédure de révision comporte un certain nombre d'étapes et le groupe de travail désigné par le conseil municipal se réunit depuis octobre 2009 avec les représentants du SDAU (assistants à maîtrise d'ouvrage) et les bureaux d'études retenus.

A ce jour, cette 1ère phase prévue pour une durée de 14 mois, a fait l'objet de 12 réunions qui se sont tenues en mairie, dont 3 internes, sans la présence des bureaux d'études et du représentant de l'assistant à maître d'ouvrage (en l'occurrence le SDAU)

Les études liées à l'élaboration du diagnostic et du projet de PADD arrivent à leur terme.

Avant d'être arrêtées par le conseil municipal, l'ensemble de ces documents devront encore être soumis aux personnes publiques associées (PPA), dans le cadre d'une réunion prévue le 7 décembre 2010.

Le projet d'aménagement et de développement durable, dont un exemplaire est joint en annexe, en est un des documents de référence, qui définit les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement de la commune pour les années à venir en conformité avec les documents supra communaux et les dispositions législatives et règlementaires en vigueur à ce jour.

Il est transmis pour information au conseil municipal.

Les documents, après avoir été validés ou amodiés lors de la réunion des personnes publiques associées, feront l'objet d'un débat en conseil municipal à ce moment.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22h05